

CHAPITRE IV

JEAN I^{er}

(1379-1390)

Le chroniqueur D. Pedro Lopez de Ayala, contemporain des faits qu'il rapporte, nous apprend que Henri II, à son lit de mort, pria D. Juan Garcia Manrique, évêque de Sigüenza, grand chancelier, et ceux qui l'entouraient de recommander à son fils Jean qui allait lui succéder : en premier lieu, de se conduire avec prudence dans la question du schisme qui déchirait l'Église, en second lieu, de rester toujours l'ami de la maison de France dont lui-même avait reçu tant de secours¹. Déjà, dans son testament, rédigé à Burgos, le 29 mai 1374, il avait fait au jeune prince la même prescription en ce qui concernait l'alliance française : « Otrosi mandamos al dicho Infante que guarde é tenga firmemente la paz é el buen amor que es puesto entre nos é el Rey de Francia é el Duque Dangeos su hermano ; é esto mismo que la guarda a su fijo heredero de la Casa de Francia bien y verdaderamente, segund que mejor é mas complidamente se contiene en los tratos é posturas que en uno avemos² ». Le nouveau roi n'eut garde d'abandonner une politique qui avait été si fructueuse pour les deux couronnes du vivant de son père, et il donna sans tarder une preuve manifeste de l'intention où il était de marcher d'accord avec la France. Il envoya en effet à Charles V des messagers chargés d'annoncer la mort de Henri II et de renouveler les traités qui scellaient l'amitié franco-castillane³. Avant le décès du roi, une flotte composée

1. *Crónica de D. Enrique II*, éd. cit., p. 37, col. 2.

2. Testamento de D. Enrique Segundo, imprimé dans les *Crónicas de los Reyes de Castilla*, éd. cit., t. II, p. 42, col. 1 et 2.

3. *Crónica de D. Juan primero* (*Crónicas de los Reyes de Castilla*), éd. cit., t. II, p. 67, col. 2.

de huit galées à laquelle cinq galées portugaises s'étaient jointes en exécution des conventions faites avec Ferdinand en 1373 (voir plus haut), était armée dans le port de Santander, et n'attendait qu'un ordre pour se porter au secours de la France. A l'annonce de la mort de Henri II, le roi de Portugal crut l'occasion favorable pour se soustraire à l'obligation qui lui avait été imposée de fournir un contingent de vaisseaux contre l'Angleterre, et il rappela ses galées. L'amiral qui commandait la flotte prévint aussitôt Jean I^{er} qui lui prescrivit de partir quand même avec les vaisseaux espagnols. L'expédition avait pour but, cette fois, d'agir contre la Bretagne dont le duc, Jean de Montfort, était l'allié des Anglais¹.

En vertu d'un pouvoir donné par le roi, le 26 octobre 1379, à Burgos, deux ambassadeurs castillans, Pedro Lopez de Ayala² et Juan Alfonso, docteur ès lois, vinrent à Paris : abouchés avec un certain nombre de conseillers de Charles V, ils rédigèrent, le 4 février 1380, une convention destinée à préparer une nouvelle expédition contre les Anglais³. On décidait que vingt galées d'Espagne se rendraient le plus tôt possible à La Rochelle : là, des gens du roi de France donneraient des ordres précis sur ce qui devrait être fait. On projetait de porter dommage à l'Angleterre par tous les moyens possibles, et en particulier d'attaquer les îles de Jersey et Guernesey. Le roi de Castille se chargeait d'équiper convenablement ces navires montés chacun par dix hommes

1. V. Terrier de Loray, *op. cit.*, pp. 134 et 135.

2. D. Pedro Lopez de Ayala était fils de Fernan Perez de Ayala, adelantado de Murcie, client de D. Juan Alfonso de Alburquerque. Pedro Lopez fut d'abord page de Pierre I^{er} qu'il servit jusqu'en 1366. Il s'attacha ensuite à la fortune du comte de Trastámara et de ses successeurs. Il fut fait prisonnier deux fois à Najera et à Aljubarrota, devint, sous Jean I^{er}, alferez mayor, sous Henri III, grand chancelier de Castille ; il remplit en France diverses missions diplomatiques comme on le verra dans les pages qui suivent. C'était un des hommes les plus instruits de l'Espagne au XIV^e siècle : il traduisit divers auteurs latins et composa un traité de chasse. Il écrivit en outre, et c'est la partie la plus intéressante et la plus considérable de son œuvre, la chronique des règnes de Pierre I^{er}, de Henri II, de Jean I^{er} et peut-être de Henri III. Il mourut à Calahorra en 1407 à l'âge de 75 ans. (Cf. Fernan Perez de Guzman, *Generaciones y semblanzas*, imprimée dans les *Crónicas de los Reyes de Castilla*, éd. cit., t. II, p. 703 ; et Mérimée, *op. cit.*, pp. 2 et 3).

3. Arch. nat., P. 2295, p. 625, imprimé par Terrier de Loray, *op. cit.*, pièce just. n^o 67, p. LIII.

d'armes, trente arbalétriers, cent quatre-vingts marins, trois « comistres », six noguiers et un patron. La solde était fixée à douze cents francs par mois pour chaque galée, les frais étant partagés par moitié entre les deux souverains. Au 1^{er} mars, un délégué recevrait le montant de la quote-part afférente au roi de France, c'est-à-dire vingt-quatre mille francs pour deux mois. Le service devait être compté à partir du jour où la flotte quitterait la Castille ; le prix des deux mois suivants serait payé à Harfleur. D'après l'habitude consacrée, on diviserait les prises par moitié. Dans cet accord les détails matériels n'étaient pas oubliés : on préparera « bannières, pannonns et autres enseignemens de guerre, desquels sera la moitié des armes du Roy de France et l'autre moitié des armes du Roy de Castille, par telle manière qu'es dix des dites galées seront les bannières du Roy de France en poupe et celles du Roy de Castille en proue, et es autres dix galées seront les bannières, pannonns et enseignemens du Roy de Castille en poupe, et celles du Roy de France en proue ».

Jean I^{er}, après avoir rendu à son père les derniers honneurs dans la cathédrale de Tolède, alla à Séville dans le courant de l'année 1380¹, et surveilla lui-même l'armement de la flotte dont Ferrand Sanchez de Tovar devait prendre le commandement. C'est cette expédition maritime qui, ravageant sur son passage Winchelsea, Portsmouth et Hastings, pénétra dans la Tamise, incendia Gravesend et porta la terreur jusqu'à Londres².

Cette année même, des messagers vinrent de la part de Charles V, auprès de Jean I^{er}, apportant sans doute le texte des alliances renouvelées, comme nous l'avons dit plus haut, dès le début du règne. Ils étaient accompagnés de prélats et de docteurs chargés de conférer, au sujet du schisme qui déchirait l'Église, avec le roi de Castille, qui déclara son intention de ne point se séparer sur ce point de son allié et de reconnaître Clément VII comme pape légitime³. Bientôt on

1. *Crónica*, éd. cit., p. 68.

2. Terrier de Loray, *op. cit.*, pp. 150 et 151.

3. *Crónica*, éd. cit., p. 68, col. 1. Il y avait eu déjà des négociations engagées entre Charles V et Henri II à propos du schisme (V. *Crónica de D. Enrique II*, éd. cit., pp. 35 et 36). Nous nous sommes abstenu d'en parler, et nous ne les mentionnerons pas dans la suite

apprit que le roi de France était mort le 20 septembre 1380, et que son fils Charles VI lui avait succédé¹. Le décès d'un prince qui avait été pour la Castille, et en particulier pour la dynastie régnante un allié constant, causa à Jean I^{er} un vif chagrin ; il se rendit à Medina del Campo et y fit célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme du défunt en présence de toute sa cour, des prélats et théologiens français qui se trouvaient alors dans son royaume.

Il fallait maintenant, suivant l'usage, procéder avec le jeune souverain à un renouvellement du traité d'amitié et de confédération qui unissait les deux pays. De Medina del Campo, le 18 décembre 1380, Jean désigna deux plénipotentiaires chargés de se rendre à Paris : c'étaient D. Pedro Lopez de Ayala, « alferez » du roi, et D. Alfonso de Algana, docteur ès lois, doyen de l'église de Burgos. Arrivés en France, ces deux personnages furent abouchés par Charles VI ou plutôt par le conseil de régence qui gouvernait en son nom, avec Jean, sire de Foleville, maître Robert Cordelier et maître Thibaut Hocie, secrétaire. Le 22 avril 1381, à Vincennes, les plénipotentiaires français et castillans rédigèrent un instrument où les alliances entre les deux rois et leurs successeurs étaient renouvelées dans une forme identique à celles qui unissaient, depuis 1368, Henri II et Charles V. On s'était borné à modifier le texte pour le mettre d'accord avec la situation actuelle : c'est ainsi que l'article, qui prévoyait le cas où Pierre le Cruel serait fait prisonnier, était biffé et remplacé par un autre où il était question du duc de Lancastre « qui nunc se regem Castelle nominat » ; s'il était pris, il serait mis à la merci de Jean I^{er}. La confirmation du roi de Castille et le serment qu'il prêta à Ségovie d'observer les clauses de l'alliance sont seulement du 23 novembre 1386². Il y eut, comme on peut le voir, entre la mission de Pedro Lopez de Ayala et l'acceptation définitive du traité par son maître, un délai assez long qui eut sans doute pour cause les événements de Portugal, mais pendant lequel la bonne harmonie qui régnait entre les deux couronnes ne fut en rien troublée.

de ce travail, car l'action du roi de France sur son allié a été mise en pleine lumière dans l'ouvrage de M. Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, 2 vol. in-8°, Paris, 1896.

1. *Crónica*, p. 69, col. 1.

2. Arch. nat., J. 603, n° 62 bis.

En effet, nous constatons qu'en 1382, la flotte castillane prêta son concours contre l'Angleterre. Les ennemis occupaient une île voisine de La Rochelle : bloqués par les Espagnols, la famine les força à capituler. La garnison eut la vie sauve et la liberté : on lui imposa comme seule condition de s'abstenir pendant trois ans de porter les armes contre la France. Le Religieux de Saint-Denis qui rapporte cet épisode s'indigne de la mansuétude du roi de Castille : parmi ces Anglais, dit-il, étaient les plus nobles du royaume, et s'ils eussent été gardés prisonniers, on se fût trouvé dans des conditions beaucoup plus avantageuses pour traiter avec l'Angleterre d'une paix définitive¹.

En 1385, deux chevaliers et un docteur dont les noms ne nous sont point parvenus, vinrent à Séville de la part de Charles VI auprès de Jean I^{er}. Ils l'informèrent qu'une importante expédition se préparait contre l'Angleterre, et le prièrent au nom de leur maître d'y prendre part en fournissant un secours maritime². Mais le moment était peu favorable, car le roi de Castille qui, en 1383, avait épousé en secondes noces D^a Beatriz, fille de Ferdinand, faisait valoir après la mort de son beau-père les droits de sa femme, et avait pris déjà le titre de roi de Portugal. Son compétiteur était D. Juan, grand-maître de l'Ordre d'Avis, fils naturel de Pierre I^{er}. Le souverain castillan s'excusa de ne pouvoir agir en faveur de son allié, mais il ajouta qu'il avait foi en Dieu que la conquête du Portugal serait rapide, et qu'alors il viendrait bien volontiers en aide à Charles VI. Les ambassadeurs français le remercièrent au nom de leur maître de ses intentions pour l'avenir. Jean I^{er} entra en effet, peu de temps après, dans le royaume dont il convoitait la possession; mais il essuya, en 1385, une défaite complète à Aljubarrota. Le chroniqueur raconte³ qu'un vieux chevalier français, messire Jean de Rye, l'accompagnait dans cette expédition. Les dispositions de la noblesse espagnole se préparant à attaquer les Portugais lui rappelèrent la présomption des Français avant Crécy et Poitiers. Citant au roi ces malheureux exem-

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Coll. des documents inédits, t. I, p. 180.

2. *Crónica*, éd. cit., p. 93, col. 2.

3. *Ibidem*, pp. 103, col. 2 et 104, col. 1.

ples, il lui donna le conseil de ranger ses troupes avec méthode et de forcer ses chevaliers à combattre en bon ordre. Jean I^{er} reconnut la sagesse de ces avis, mais la plupart de ceux qui l'entouraient s'en moquèrent, et les Espagnols, qualifiant cette prudence de couardise, se précipitèrent sur leurs ennemis pêle-mêle et au hasard. On sait quel fut le désastreux résultat de cette journée : non seulement le Portugal était définitivement perdu, mais encore la Castille allait être envahie par le maître d'Avis, soutenu par les Anglais et en particulier par le duc de Lancastre, qui crut l'occasion bonne pour revendiquer de nouveau les droits de sa femme, l'infante D^a Constanza, fille de Pierre le Cruel.

Dans ce péril, Jean fit appel à son allié le roi de France¹ : il lui envoya aussitôt des messagers chargés de lui apprendre sa défaite et de lui faire connaître que le maître d'Avis, qui se disait roi de Portugal, recherchait l'appui de l'Angleterre. Charles VI avertit les ambassadeurs qu'il allait tenir conseil sur ce qu'il convenait de faire avec ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne, et qu'il leur donnerait réponse sous peu. Il leur exprima toute la peine que lui causait l'échec subi par son allié ; il engageait celui-ci à reprendre courage, à considérer que le sort des batailles était entre les mains de Dieu, que beaucoup de grands princes avaient été vaincus sans être déshonorés pour cela, et que plus tard la victoire leur était revenue. Charles VI promettait d'envoyer des secours en Castille, deux mille lances et cent mille francs d'or. Les messagers de Jean I^{er} remercièrent le roi de France et revinrent auprès de leur maître.

On désigna, en effet, pour se rendre en Espagne avec mille combattants, Pierre de Villaines et Olivier Duguesclin². L'arrivée de ce renfort causa une grande joie au roi de Castille qui établit ces hommes d'armes dans diverses villes fortifiées. Les nouvelles qu'on recevait de Portugal étaient inquiétantes : on annonçait que le maître d'Avis et le duc de Lancastre allaient envahir la Galice. Les chevaliers français qui étaient à Valladolid auprès de Jean I^{er} s'efforçaient de le rassurer en lui parlant des armements que l'on faisait en France, de « l'armée de mer qui s'appareille à l'Escluse, si

1. *Crónica*, éd. cit., p. 107, col. 2, 108, col. 1 et 2.

2. *Religieux de Saint-Denis*, éd. cit., t. I, p. 440.

grande et si grosse faite pour aller en Angleterre, et mise surtout pour rompre le pourpos du duc de Lancastre ¹». Néanmoins, ce prince avait débarqué dans la péninsule et s'était joint au roi de Portugal. Avant de combattre, on essaya de traiter : des conférences se tinrent à Orense, dans le courant de 1386. Le roi de Castille avait, suivant la teneur du traité, informé le roi de France de ces pourparlers en le priant d'envoyer des plénipotentiaires. A Amiens, le 11 septembre 1386², Charles VI désigna pour le représenter en Espagne Jean, sire de Foleville, maître Robert Cordelier et le secrétaire Thibaut Hocie, archidiacre de Dunois, les mêmes qui avaient négocié le renouvellement des alliances en 1381. Il leur confiait pleins pouvoirs pour accepter en son nom la paix qui serait conclue « pourveu que les traittiez, confédérations et alliances qui, comme dit est, sont entre nous et nostre dit frère demeurent toujours en leur estat et vertu ». Nous ne savons si ces procureurs arrivèrent à temps pour prendre part aux négociations, qui d'ailleurs furent rompues, car le Portugais et l'Anglais unis envahirent la Castille.

Cependant, en France, on organisait le secours promis à Jean I^{er} ; mais les difficultés étaient considérables : « or n'y povoit on envoyer gens fors a grans coustages ; car le chemin est moult long et se n'y avoit point d'argent au trésor du Roy³ ». On dut recourir à de nouvelles impositions : « pourquoy une taille fut advisée a faire parmi le roiaulme de France à payer tantost, et disoit-on que c'estoit pour réconforter le Roy de Castille et pour mettre les Anglais hors de son pays⁴ ». Le duc Louis de Bourbon, qui connaissait l'Espagne, fut chargé de conduire l'expédition ; mais comme il n'était point prêt à partir sur-le-champ, on résolut d'envoyer sans plus tarder une avant-garde de deux mille hommes d'armes sous le commandement de deux chevaliers, Guillaume de Naillac et Gaucher de Passac. Le 5 février 1387, ils prirent l'engagement de mener en Castille ces deux mille hommes moyennant une somme de cent mille francs payable en trois termes : trente mille francs immédiatement comptés à Paris,

1. Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 401.

2. Arch. nat., J. 603, n° 64, pièce just. n° 34.

3. Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XII, p. 66.

4. *Ibidem*.

trente mille qu'ils devaient toucher le 20 mars à Lyon, quarante mille qu'ils recevraient à Capestang, le 31 mars¹. En vertu d'une convention passée avec Pedro Lopez, archidiacre d'Alcaraz, envoyé par Jean I^{er}, Charles VI avançait à son allié cette somme de cent mille francs ; nous savons que, le 12 mars, trente mille francs avaient été remis aux deux chevaliers ; on avait décidé, en outre, que si le roi de Castille faisait savoir, avant l'échéance des deux autres termes, qu'il n'avait plus besoin de secours, il ne serait débiteur que des termes échus². Une lettre de l'archidiacre, datée de Carcassonne, le 27 avril 1387, nous apprend que Guillaume de Naillac et Gaucher de Passac avaient reçu le cent mille francs et en avaient donné une reconnaissance³.

Le duc de Lancastre et son allié n'obtinrent en Castille aucun succès décisif ; leur armée, souffrant du manque de vivres et du climat, était décimée. Avec des forces affaiblies, ils ne voulurent pas affronter les troupes françaises dont l'arrivée prochaine était signalée, et, faisant volte-face, ils rentrèrent en Portugal. A ce moment, Jean I^{er} apprit que le duc de Bourbon venait avec deux mille lances : ce prince avait voyagé avec une extrême lenteur, s'arrêtant à Avignon auprès de Clément VII, traversant Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan, Barcelone et Valence, séjournant un certain temps dans la plupart de ces villes⁴. Quand il eut rejoint le roi de Castille, qui l'accueillit avec honneur, on tint conseil sur ce qu'il convenait de faire. Les Français et un certain nombre d'Espagnols poussaient Jean I^{er} à poursuivre l'ennemi dans sa retraite et à envahir le Portugal ; d'autres, plus prudents, représentaient les difficultés qu'éprouverait une armée considérable à trouver sa subsistance dans un pays déjà épuisé ; on faisait remarquer en outre que les auxiliaires étrangers coûtaient très cher au trésor. On résolut donc de terminer là les opérations militaires, de renvoyer les troupes françaises et d'entrer en accommodement avec le duc de Lancastre qui, de son côté, ne demandait qu'à traiter.

1. Arch. nat., J. 426, n° 3 (Imprimé par Kervyn de Lettenhove, éd. cit., t. XVIII, p. 569.) Capestang, Hérault, chef-lieu de canton, arrondissement de Béziers.

2. Arch. nat., J. 603, n° 63, pièce just. n° 35.

3. *Ibidem*, J. 916, n° 3.

4. Froissart, éd. Kervyn, t. XII, p. 332 et infra.

Jean I^{er} ¹ réunit en conséquence les compagnies envoyées par Charles VI, les remercia du zèle qu'elles avaient montré pour son service et des souffrances qu'elles avaient endurées pendant un si long voyage ; il ajouta que, grâce à Dieu, les ennemis s'étant éloignés, il n'avait plus besoin d'elles et les pria de s'en retourner ; tout ce qui leur était dû leur serait d'ailleurs payé. Les capitaines français insistèrent, mais sans succès, pour que le roi les employât dans une expédition en Portugal, disant avoir des ordres formels de leur maître pour l'accompagner dans cette guerre. L'archevêque de Compostelle, D. Juan Garcia Manrique, grand chancelier, fut chargé d'aller à Burgos avec les « contadores » pour s'entendre avec les capitaines au sujet de leur solde et de celle de leurs hommes. Les troupes auxiliaires furent payées dans cette ville, mais non intégralement : on leur fit des reconnaissances en bonne forme pour les sommes dont ils demeuraient créanciers ; elles les reçurent plus tard, peu à peu, car des paiements furent effectués encore sous le règne de Henri III, successeur de Jean.

Il y eut alors dans la Péninsule une sorte de trêve entre le roi de Castille et le duc de Lancastre ; des envoyés des deux princes devaient se réunir à Bayonne pour traiter d'un accord définitif. Mais pendant ce temps, entre la France et l'Angleterre, la guerre se poursuivait, et Charles VI demandait encore à son allié des secours maritimes. Par un acte daté de Noyon, le 29 novembre 1387², le roi délègue pour se rendre en Castille l'amiral de France, Jean de Vienne, Jacques de Montmor, chambellan, et maître Guillaume Daunoy, secrétaire, « pour certaines choses touchans le fait de la guerre commune contre nostre adversaire d'Angleterre » : il s'agissait d'équiper une flotte pour la saison prochaine. Les ambassadeurs dont nous connaissons les instructions³, devaient, après avoir salué Jean I^{er}, lui donner des nouvelles du roi de France, de ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne, de son frère le duc de Touraine, lui dire aussi « le bon estat de son royaume et la vraye obéissance qu'il a con-

1. *Crónica de D. Juan primero*, éd. cit., p. 116, col. 1 et 2.

2. Arch. nat., J. 915, n° 9 (Imprimé par Terrier de Loray, *op. cit.*, pièce just. n° 127, p. CLVII. Cf. le même ouvrage, pp. 229 et 239).

3. Terrier de Loray, *op. cit.*, pièce just., n° 126, p. CLIV.

tinuellement de ses subgiez. » Charles avait appris « par certains messagers que ledit adversaire a fait de jour en jour arrester en son royaume tout le navire qui y est et qui vient d'autre pays et aussi a fait crier partout que tout son dit navire soit prest et appareillez pour passer la mer à ceste prochaine nouvelle saison, et dit-on que c'est pour passer en France ou en Castille. » Il importe donc que les deux rois s'entendent « pour contrestre au malice dudit adversaire » ; avant tout il faut être fort sur mer pour empêcher l'ennemi de passer « senz destourbier en France et en Castille et que par ce, soit fraudé de son entencion. » En conséquence, il était prescrit à Jean de Vienne et à ses compagnons de prier Jean I^{er} d'armer et d'envoyer au printemps, le plus grand nombre de galées qu'il pourrait, douze au moins. Si le roi de Castille s'excusait « pour les grans fraiz et missions qui lui a convenu soustenir pour le fait de ses guerres, » les envoyés lui demanderaient d'employer à cet objet les sommes dont il lui serait loisible de disposer, et de prélever le reste sur les cent mille francs qu'il devait au roi de France ; et même si « aultrement ne se peult faire, le Roy veult que touz les diz cent mille frans y soient convertiz, à la discrecion de ses diz messages ».

On résolut de donner à Jacques de Montmor une autre mission : dans l'ambassade qui allait partir pour la Castille, il fut remplacé par son frère, Morelet de Montmor, à qui Charles VI, le 11 décembre 1387, confia les mêmes pouvoirs, par lettre datée de Noyon¹. Les envoyés français trouvèrent le roi de Castille à Arnedo², et une convention fut rédigée le 13 février 1388 : les deux princes, en sus des six galées qui étaient alors dans les eaux françaises, devaient armer autant de navires qu'il faudrait pour arriver au nombre de seize ; ils les tireraient d'où ils pourraient, de leurs royaumes ou d'ailleurs, les frais étant partagés par moitié. Jean paiera la part de son allié, en la prenant sur les cent mille francs dont il est débiteur, la solde des galées devant être la même que celle des vaisseaux génois. Si, le paiement une fois effectué, les cent mille francs n'étaient pas épuisés, le roi de Castille s'engageait à verser le reliquat dans un délai de quatre mois ;

1. Arch. nat., J. 915, n° 9.

2. Arnedo, prov. de Logroño.

au contraire, si les frais excédaient cette somme, Charles VI paierait la différence. Les navires n'emporteront de provisions que pour trois mois, au bout desquels le roi de France fournira le pain et tous les agrès nécessaires. Au cas où, soit une trêve, soit la paix définitive serait conclue avec l'Angleterre, et où par conséquent la flotte n'aurait pas à servir, les dépenses déjà faites seraient divisées entre les deux alliés.

Ce traité conclu, les ambassadeurs français partirent, mais ils s'aperçurent bientôt que l'on avait oublié de décider deux points d'une certaine importance : le roi de France serait-il autorisé à mettre sur la moitié de la flotte payée de ses deniers autant de troupes qu'il voudrait, et à en confier le commandement à un de ses officiers ? — et comment les prises seraient-elles distribuées ? Ils renvoyèrent vers Jean I^{er} à San Pedro de Yanguas¹ l'archidiacre de Cordoue qui les accompagnait. Ce personnage arriva dans la soirée du 14 février auprès du roi et lui exposa les doutes de Jean de Vienne et de ses compagnons. Le prince, par une lettre qu'il leur adressa le jour même², les avertit qu'il consentait à ce que Charles VI placât la moitié des galées sous les ordres de son amiral et qu'il embarquât autant d'hommes qu'il voudrait, pourvu qu'il laissât dans chaque navire le patron et les matelots castillans, de peur des accidents qui pourraient résulter de changements dans le personnel des équipages. Quant aux prises, on pourra, comme d'habitude, les diviser en deux parts. Le 12 juin 1388, Charles VI approuva toutes les conventions faites par ses ambassadeurs³.

Dès le 2 septembre, le roi de France songea à la préparation d'une nouvelle campagne maritime, et de Châlons-sur-Marne, il délégua encore une fois en Castille Morelet de Montmor, le chargeant de requérir pour le printemps suivant seize galées « bien armées et abillées, » et de débattre les conditions moyennant lesquelles elles seraient envoyées ; il devait en outre « veoir et oïr le compte des galées qui darrenièrement nous ont esté envoyées par nostre frère, et le nous rapporter pour en ordonner comme il appartendra »⁴.

1. Yanguas, prov. de Soria, dist. jud. d'Agreda.

2. Arch. nat., J. 916, n° 7, pièce just. n° 37.

3. *Ibidem*, K. 1638.

4. *Ibidem*, J. 603, n° 67, pièce just. n° 38.

Pendant ce temps, les négociations entamées dans le but d'amener un accord entre le roi de Castille et le duc de Lancastre avaient abouti : la fille de celui-ci avait été fiancée à l'infant D. Enrique¹. Charles VI était à Reims le jour de la Toussaint 1388, lorsque lui parvint cette nouvelle. Le duc de Berry avait recherché pour lui-même la main de Catherine de Lancastre ; aussi, si nous en croyons Froissart, le roi le plaisanta-t-il, lui disant : « Beaulx oncles, vous avez failly à vostre intention. Ung autre vous dépaïsse de la femme que vous cuidiés avoir. Qu'en dites-vous ? Que vous en dit le courage ? » Le duc de Berry répondit : « Monseigneur, si j'ay failly, je redrescherai ailleurs »². Une question bien autrement grave se posait cependant : le mariage de l'héritier de Jean I^{er} avec une princesse anglaise n'allait-il pas avoir pour résultat d'amener un changement dans la politique espagnole ? A la cour de France, on ne dissimula pas une grande inquiétude et on considéra cette union comme une sorte de trahison de la part du roi de Castille. Le chroniqueur se fait l'écho peut-être exagéré des réflexions qui s'échangeaient dans l'entourage de Charles VI : «..... Se il advenoit que Angleterre, Castille et Portingal estoient d'un accord et d'une alliance, ces trois roiaulmes par mer et par terre feroient ung grant fait et pourroient moult donner a faire de guerre au roiaulme de France. Ce seroit bon que le roy y envoïast et alast au devant, par quoy ce mescheant roy d'Espaigne qui se accorde et alye maintenant à ung homme mort..... ne devoit faire nul traittiés ne nuls accords sans le sceu et conseil du roy de France, et se autrement il le faisoit, le Roy lui mandast bien que il le feroit aussi petit varlet que il l'avoit fait grand seigneur..... et boutast hors ce meschant Roy fils d'un batard du roiaulme de Castille, et le donnast à son frère le duc de Thouraine qui n'a pas à présent moult grant heritaige, il le gouverneroit et garderoit bien et sagement. Mais comment a-t-il osé faire nul traittié d'accord ne de paix ni d'alliance au duc de Lancastre sans le sceu et consentement du Roy qui l'a tant prisié, aydié et avancié que il eust perdu son roiaulme, il n'est pas doubte, se la puissance et le sang de

1. *Crónica*, éd. cit., p. 118 et infra.

2. Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 278.

France n'eust été ? Certes, il marchande bien et ja a marchandé, mais que il soit ainsi que on dit de luy honnir et désertier, et pour Dieu que on se délivre de lui bien remonstrer et par homme si créable que en lui remonstrant, il cognoisse ce qu'il a meffait.¹ » Dans l'expression de ces sentiments que le mariage de Catherine de Lancastre avec l'héritier du trône de Castille faisait naître dans les esprits, il convient de laisser une part à l'imagination du chroniqueur ; entre autres choses, le projet de chasser Jean I^{er} et de mettre à sa place le duc de Touraine était insensé. Ce qu'il importe de retenir, c'est que l'on fut en France d'autant plus indigné de ce qu'on considéra comme une perfidie, qu'on y était moins préparé, et, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas à ceux qui croient leurs bons offices payés d'ingratitude, on s'exagéra l'importance des services rendus à la Castille. Certes, le roi de France avait puissamment aidé Henri II à s'emparer du trône et avait, dans la guerre contre le Portugal, montré un grand désir d'être utile à son allié ; mais on oubliait que ces services avaient été payés de retour et que les flottes espagnoles n'avaient cessé de prêter leur appui dans la lutte contre l'Angleterre. Pour être juste, on doit reconnaître que le mariage de la petite-fille de Pierre I^{er} avec le petit-fils du comte de Trastamara était pour la Castille un événement heureux, puisqu'il écartait à jamais toute compétition entre les deux branches de la descendance d'Alphonse XI. On pourrait seulement reprocher à Jean I^{er} de n'avoir point annoncé cette nouvelle à son allié, en l'accompagnant d'assurances amicales. Le roi de Castille aurait dû prévoir ces susceptibilités et les faire cesser aussitôt, en déclarant que l'union de son fils avec une princesse anglaise ne changerait rien aux relations cordiales des deux couronnes. L'explosion de colère qui se produisit à la cour de France fut donc très naturelle, en même temps que très exagérée.

Quoi qu'il en soit, le conseil se réunit, et on décida d'envoyer en Espagne un ambassadeur pour faire des représentations « et fut bien dit que il y convenoit homme hardi et bien enlangagié qui sagement et vaillamment remonstrat la parole du Roy : on n'avoit que faire de y envoyer simple-

1. Froissart, éd. cit., t. XIII, pp. 279 et 280.

ment ung simple homme »¹. Entre trois personnages à qui cette mission pouvait convenir : le sire de Coucy, Guy de la Trémoille et Jean de Vienne, on hésita. Ce dernier, qui connaissait déjà la Castille, fut choisi. On se borna à lui remettre des lettres de créance, et le roi lui dit : « Vous estes bien infourmé de la matière sur quoy et comment on vous envoie par dela, et dites bien à ce roy d'Espaigne que il advise et que il lise ou face lire les aliances et les ordonnances et promesses jurées et seellées que il a de nous et nous de luy, et retenés bien toutes les réponses que il vous fera et son conseil, par quoy sur icelles nous nous puissions fonder et rieuler de raison. L'admiral respondy : Voulentiers »². Il partit peu de temps après, prit le chemin de la Bourgogne et s'arrêta à Avignon. Il trouva le roi à Burgos, « si discendi a ung hostel et la il se raffreschy et appareilla, puis ala vers le palais du roy. Si tost que ceulx de l'ostel du roy sceurent que l'admiral de France estoit la venu, ils le recueillirent selon l'usage du pays honnourablement et bien pour l'amour du roy de France auquel il sentoient leur roy grandement tenu, et fut mené en la chambre du roy qui le rechupt moult lyement »³. Jean de Vienne présenta ses lettres de créance qui furent lues dans le conseil ; après quoi on lui donna la parole pour exposer sa mission, et il commença son discours « par beau langaige bien aourné ». Il exprima l'étonnement éprouvé par son maître à la nouvelle du mariage, rappela à Jean I^{er} que, suivant la teneur des alliances, il ne lui était loisible de traiter avec personne, ni de conclure une union sans le « sceu » du roi de France, car « il dient ainsi et vray est que on ne puet marier ses enfans sans conjonction et aliance de grant paix et amour » ; il avertit le roi de Castille de ne rien faire qui pût être préjudiciable à Charles VI, ni contraire à l'amitié jurée entre eux, sous peine d'encourir l'excommunication du pape et « l'indignation du Roy et de tous les nobles du roiaulme de France ». En entendant le langage hardi de l'amiral, Jean I^{er} et les gens de son conseil « furent tous esbahys et regardèrent l'un l'autre, et n'y ot oncques hommes qui relevast le mot, ne fait responce ».

1. Froissart, éd. cit., t. XIII, p. 280.

2. *Ibidem*, p. 281.

3. *Ibidem*, pp. 293 et 294.

Enfin, un évêque, retrouvant le premier sa présence d'esprit, se leva et lui dit : « Beau sire, le roy a bien oï et entendu ce que vous avés dit et parlé ; si en aurés brief bonne responce, voire dedens ung jour ou deux et telle que vous vous en contemperez. — Il souffist, respondi messire Jehan de Vienne »¹, qui se retira. Pendant plus de sept jours, il attendit la réponse promise, sans être admis de nouveau devant le souverain qui « se tenoit tousjours en ses chambres sans luy monstrier ». Impatienté, l'amiral laissa entendre qu'il allait quitter l'Espagne. Sur cette menace, il fut de nouveau appelé au palais, et là, on lui donna l'assurance que le roi n'avait fait, ni ne ferait avec l'Angleterre aucun traité susceptible de rompre ou même d'entamer les alliances jurées entre les deux princes : Jean I^{er} avait seulement conclu pour son fils un mariage qui lui semblait avantageux et que « tout son pays généralement conseilloit »² ; Charles VI ne devait pas en prendre ombrage. Jean de Vienne partit après avoir reçu cette réponse qui dissipa sans doute les craintes qu'avait conçues le roi de France³.

1. Froissart, éd. cit., t. XIII, p. 395.

2. *Ibidem*.

3. En effet, Jean I^{er} avait réservé expressément son alliance avec la France. (V. *Crónica*, éd. cit., pp. 113, col. 2, 123, col. 2, et 124, col. 1.)